

POLE 1^{ER} DEGRE - RH

Le 05/03/2020

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN – année 2020

Référence : BO n° 8 du 20/02/2020

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

Brigitte HOMBLÉ (04.90.27.76.22)

Les instructions relatives à l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale sont portées sur une note de service au bulletin officiel du 20 février 2020.

Vous pouvez obtenir des informations sur le site www.education.gouv.fr rubrique : « concours, emploi, carrière », menu : « personnels d'encadrement » - « personnels d'inspection », sous-menu : « inspecteurs de l'éducation nationale » - « autres modes de recrutement », rubrique : « le recrutement par la liste d'aptitude ».

I) Conditions requises pour l'inscription (appréciées au 1^{er} janvier 2020)

- Appartenir à un corps d'enseignement du 1^{er} ou 2nd degré, d'éducation ou d'orientation ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.
- Justifier de dix années de services effectifs en cette qualité.

II) Dépôt de candidature

Les candidats doivent remplir un formulaire de demande d'inscription (annexes LA1 et LA2), à disposition sur le site www.education.gouv.fr, rubrique « concours, emplois, carrières », menu « personnels d'encadrement », « personnels d'inspection », sous-menu « inspecteurs de l'éducation nationale », « autres modes de recrutement », rubrique « le recrutement par la liste d'aptitude ».

La date limite de retour des dossiers de candidature au rectorat est fixée au **16 mars 2020**.

En cas de difficultés pour la saisie, les candidats sont invités à contacter directement le rectorat service **DIEPAT (Mme TERMINE - 04 42 91 72 35)**.